

ARRÊTÉ N° 25-257

RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT ET DES USAGERS AU CONSEIL DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 à L712-6, L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40,*
- Vu le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,*
- Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la Fonction Publique de l'Etat,*
- Vu la délibération n° 2019-053 du 25 avril 2019 de la Commission Nationale Informatique et Libertés portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet,*
- Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et du statut de grand établissement,*
- Vu l'élection de Monsieur Laurent GATINEAU en tant que président de CY Cergy Paris Université en date du 11 avril 2025,*
- Vu les statuts de l'institut universitaire de technologie en date du 21 septembre 2021,*
- Vu l'arrêté n° 25-242 en date du 17 octobre 2025 relatif à l'organisation des élections des représentants des personnels et des usagers appelés à siéger au conseil de l'institut universitaire de technologie de CY Cergy Paris Université,*
- Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 16 octobre 2025,*

LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 – Objet

Les élections des représentants des chargés d'enseignement et des usagers au sein du conseil de l'Institut Universitaire de Technologie se dérouleront du lundi 10 novembre, 9 heures, au mercredi 12 novembre 2025, 17 heures par voie dématérialisée sur la plateforme suivante :

<https://cy-universite-iut.legavote.fr>

Article 2 – Candidatures recevables

Les candidatures indiquées dans le présent arrêté sont déclarées recevables.

Collège	Nom de liste	Noms des candidats
Usagers	BUT Réussite des étudiants	Audrey CANTONNET Steven DOS SANTOS Marine LEGRAND Noa MARTINEZ Ahmet ACINIK Florick RICHARD Tom LOPEZ Ikram DRISS

Article 3 – Exécution et diffusion

Le Directeur Général des Services est chargé de la diffusion et de l'application du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux de l'établissement et publié sur le site internet de l'Université.

Cergy, le 27 octobre 2025.

Le président de CY Cergy Paris Université

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gatineau', with a stylized flourish at the end.

Laurent GATINEAU

Transmis au rectorat le : 27 octobre 2025.

Publié le : 27 octobre 2025.

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.